COMMENT RETRANSCRIRE L'ÂGE DES OISEAUX?



Pierre DURLET

Juvénile, premier hiver, première année, immature... autant de termes pour définir l'âge d'un jeune oiseau. Mais ont-ils tous le même sens ? Sont-ils tous rigoureux ?

Lors d'une observation, en fonction de l'espèce, les détails observés (détails de plumage, couleur de l'iris...) vont permettre à l'observateur aguerri de déterminer l'âge de l'individu. Encore faut-il pouvoir le retranscrire avec le vocabulaire approprié. Avec la mise en ligne de la base de données Visionature de la LPO Côte-d'Or, il convient de préciser le sens exact de tous ces termes afin de les utiliser à bon escient.

Les termes couramment utilisés pour décrire l'âge d'un oiseau peuvent être regroupés en trois grands groupes :

1^{er} groupe : poussin, juvénile, immature, sub-adulte, adulte

Ce sont probablement les termes les plus utilisés dans le langage courant. Cependant, contrairement à l'usage, ils ne définissent pas réellement un âge, mais plutôt un stade de développement de l'individu.

- Poussin : plus jeune stade de développement de l'oiseau, depuis la sortie de l'œuf jusqu'à l'acquisition de son premier plumage, le plumage juvénile.
- Juvénile: l'oiseau est « juvénile » tant qu'il conserve son premier plumage, acquis dans le nid.
 Il conservera ce qualificatif jusqu'à la première mue des plumes de couvertures (plumes du corps), pouvant intervenir dès le deuxième mois chez les passereaux.
- Immature: cela ne décrit plus un stade d'évolution du plumage, mais un état de maturité sexuelle. L'oiseau est immature temps qu'il n'est pas en état physiologique de se reproduire. Un petit passereau restera immature quelques mois alors qu'un grand rapace ou un grand goéland le restera plusieurs années.
- Sub-adulte: terme imprécis utilisé pour décrire les oiseaux présentant un cycle de développement long comme les grands rapaces ou les grands goélands. On utilise ce qualificatif quand le plumage d'adulte est presque acquis en totalité et où seules quelques plumes immatures persistent.
- Adulte : oiseau ayant acquis sa maturité sexuelle.
 Ce terme peut donc avoir l'intérêt de décrire un

oiseau en "âge" de ce reproduire. Ce stade va donc être atteint à des âges différents d'une espèce à l'autre. En effet, une Mésange bleue sera adulte dès le printemps suivant sa naissance alors qu'un Aigle royal ne le deviendra qu'après cinq!

2nd groupe : premier hiver, premier été, deuxième hiver...

Dans un souci de précision, il convient d'abandonner ces termes pour parler de l'âge d'un oiseau. En effet, ils décrivent un type de plumage pour des espèces qui ont une « coloration » différente entre le plumage nuptial (plumage d'été) et le plumage internuptial (plumage d'hiver) et non pas réellement un âge.

Ces appellations prêtent souvent à confusion. En effet, une Mouette rieuse, aura son plumage internuptial ou « plumage d'hiver » (disparition de la tête brun chocolat) dès le mois d'août. De même, le plumage nuptial ou « plumage d'été » (tête brun chocolat) est acquis dès le mois de février.

3^{ème} groupe : première année, 1A, +1A, 2cy ...

Ce sont les termes les plus précis pour décrire l'âge d'un oiseau. Cependant ces termes ne définissent pas un âge « anniversaire », comme cela est le cas pour parler de l'âge d'un être humain. En effet, dans la nature, pas d'état civil, donc, il est impossible *in natura* de connaitre la date de naissance précise d'un oiseau. Pour palier à cette inconnue, on parlera en année calendaire (Calendar Year, cy des auteurs anglo-saxons). On passera donc de la première année à la seconde année, durant la nuit de la Saint-Sylvestre.

Une fauvette née durant le mois de juin 2008 sera considérée dans sa première année (calendaire), jusqu'au 31 décembre 2008. Elle sera dans sa deuxième année du 01 janvier 2009 jusqu'au 31 janvier 2009, etc.

Le terme de première année est classiquement abrégé par « 1A » ou « 1cy ».

Les bagueurs, vont également utiliser les abréviations « +1A », « +2A », ... Celles-ci sont utilisées quand on ne peut pas déterminer précisément l'âge d'un oiseau, mais pour lequel on veut donner son âge minimum.

« +1A » sera compris : "qui a dépassé sa première année calendaire".

Exemple d'un Merle noir né en mai 2008

Il est à noter que les détails de plumages pris en exemple sont parfois difficiles à voir aux jumelles et sont essentiellement utilisés lors du baguage.

A la sortie du nid, ce merle aura un plumage juvénile, brun moucheté, similaire entre un mâle et une femelle. En présence de ce plumage, on est obligatoirement en présence d'un oiseau de « première année ».

Dès les mois du juillet-août 2008, ce merle va commencer à muer ses plumes de couverture juvéniles et les remplacer progressivement par des plumes de type adulte, noires dans le cas d'un mâle. Pendant un ou deux mois, cet oiseau aura donc deux types de plumes de couvertures mélangées. En présence de ce plumage, on est toujours en présence d'un oiseau de « première année ».

Par contre, à partir du mois de septembre 2008, toutes les plumes du corps de ce mâle seront noires. Seules quelques rémiges (plume de vol des ailes) juvéniles, brunes, subsisteront et permettront d'identifier un oiseau immature, de « première année » toujours.

Cet oiseau gardera ce plumage environ jusqu'en juin 2009. Entre janvier 2009 et juin 2009, ces rémiges

juvéniles permettront de déterminer que cet oiseau est de deuxième année calendaire, « 2A » (ou « 2cy »).

Par contre, à partir de l'été 2009, ce mâle de merle aura mué toutes ses plumes juvéniles. Elles seront toutes remplacées par des plumes noires, de type adulte. A partir de ce moment, à chaque mue, ce merle remplacera ses plumes noires par d'autres plumes noires identiques. Son plumage sera donc rigoureusement identique durant les étés 2009, 2010, 2011, ... jusqu'à sa mort. A partir de l'acquisition de ce plumage, il n'est plus possible de déterminer l'âge de cet oiseau avec précision. Donc à l'observation d'un mâle de merle, totalement noir au mois d'août, on peut dire que ce n'est pas un « 1A » (absence de plumes juvéniles), mais on ne pourra pas apporter plus de précisions car il pourra être dans sa deuxième, troisième, ... année calendaire. Il sera donc défini comme « +1A » (ayant dépassé sa première année calendaire, ce qui signifie qu'il est dans sa seconde année ou plus).

Conclusion

La terminologie adaptée à la description de l'âge d'un oiseau n'est donc pas simple. La précision voudrait que l'on n'utilise que les années calendaires, pour les espèces pour lesquelles les critères diagnostics le permettent. Le critère d'adulte, chez les passereaux, sera à réserver à la période de reproduction.

En résumé et en se focalisant sur les termes utilisés dans la base de données **www.oiseaux-cote-dor.org**, il convient de réserver les termes suivant à des cas biens précis. La définition de l'âge, en dehors de la période de reproduction sera à manier avec beaucoup de précautions :

- poussin: oiseau avec duvet, encore au nid ou non volant;
- *immature* : à réserver aux espèces ayant un cycle de développement long et pour lesquels les critères de plumages sont évidents. Par précaution, ne pas l'utiliser pour des passereaux à l'automne ou en hiver ;
- adulte : pour les passereaux, n'utiliser ce terme qu'en période de reproduction. Pour les espèces ayant un cycle de développement long et pour lesquels les critères de plumages sont évidents, le terme pourra être utilisé toute l'année;
- 1^{ère} année : oiseau dont le plumage indique qu'il est né durant l'année en cours N. A utiliser avec beaucoup de précaution chez les passereaux ;
- 2^{ème} année : oiseau dont le plumage indique qu'il est né durant l'année précédente (N-1). Terminologie à réserver pour les oiseaux présentant des cycles de mues évidents ;
- 3^{ème} année : oiseau dont le plumage indique qu'il est né durant l'année précédente (N-2). Terminologie à réserver pour les oiseaux présentant des cycles de mues évidents ;
- 4^{ème} année : oiseau dont le plumage indique qu'il est né durant l'année précédente (N-3). Terminologie à réserver pour les oiseaux présentant des cycles de mues évidents.